

## CONSEIL MUNICIPAL CORNEBARRIEU

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et dix-huit du mois de mars, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. TOPPAN, M. ARONSSOHN, Mme BARACASSA, Mme BOISSON, M. BONNET, M. BOYER, Mme BRABANT, Mme CADILLON-SICRE, Mme COLLIER, Mme COUSIN, M. DISLAIRE, M. DUBIN, M. DURAND, M. DURQUETY, Mme FABRE, M. GALINDO, Mme GROSS, M. HARDEMAN, M. HUGUES, Mme HUTS, Mme MASCARELL, M. SANS, M. SANSONETTO, Mme TALBOT, Mme VIDALINC

Procurations :

M. BOSELLI à M. BONNET  
Mme HAFFNER-ANDREU à Mme COLLIER

Absent(s) :

Mme GILSON, M. BENAOUER

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Président déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Monsieur DISLAIRE, désigné Secrétaire, prend place au Bureau.



La séance est ouverte à 17 heures 05.


## ORDRE DU JOUR

-----



Le procès-verbal sommaire de la séance du Conseil Municipal en date du 18 mars 2021, soumis à l'assemblée, est adopté à l'unanimité.



N°	TITRE DE LA QUESTION
12	<p><b>FINANCES</b></p> <p><b>Délibération n°2021-03-12 : Compte de gestion 2020 du budget principal de la Commune</b></p> <p>Il convient d'examiner le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur Municipal pour l'année 2020, qui se doit d'être en totale conformité avec les écritures de la comptabilité administrative de la Commune.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour adopter le compte de gestion présenté.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
<i>Arrivée de Madame HAFFNER-ANDREU</i>	
13	<p><b>FINANCES</b></p> <p><b>Délibération n°2021-03-13 : Compte administratif 2020 du budget principal de la Commune</b></p> <p>Il convient d'examiner le compte administratif 2020 de la commune, qui traduit les écritures de la comptabilité administrative de la Commune.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour approuver le compte administratif présenté.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: center;"></p> <p>Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le vote s'effectue sous la présidence de Mme COUSIN, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire.</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>

14	<p><b>FINANCES</b></p> <p><b>Délibération n°2021-03-14 : Affectation du résultat de clôture 2020 du budget principal de la Commune</b></p> <p>Il convient de statuer sur l'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 pour le Budget Principal.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 au budget primitif 2021.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
15	<p><b>FINANCES</b></p> <p><b>Délibération n°2021-03-15 : Vote des taux 2021</b></p> <p>Le Conseil Municipal doit fixer les taux de fiscalité communale pour l'année 2021, en tenant compte du transfert aux communes du taux départemental de la taxe sur le foncier bâti, et de la baisse du taux de la TEOM sur l'ensemble des communes de Toulouse Métropole.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour adopter ses taux d'imposition 2021, qui restent sur les mêmes bases qu'en 2020 mais incorporent le taux départemental pour le foncier bâti.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À LA MAJORITÉ</b></p> <p>→ <u>ABSTENTIONS</u> :</p> <p style="text-align: center;"><i>M. ARONSSOHN, Mme BRABANT, M. DURQUETY, Mme GROSS, M. HARDEMAN</i></p>
16	<p><b>FINANCES</b></p> <p><b>Délibération n°2021-03-16 : Vote du Budget primitif de la commune – Exercice 2021</b></p> <p>Il est présenté à l'Assemblée délibérante le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2021.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour adopter le budget primitif 2021.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À LA MAJORITÉ</b></p> <p>→ <u>CONTRE</u> :</p> <p style="text-align: center;"><i>M. ARONSSOHN, M. DURQUETY, Mme GROSS, M. HARDEMAN</i></p> <p>→ <u>ABSTENTIONS</u> :</p> <p style="text-align: center;"><i>Mme BRABANT</i></p>
<p><i>Arrivée de Madame GILSON</i></p>	

17	<p><b>FINANCES</b></p> <p><b>Délibération n°2021-03-17 : Adoption du rapport CLETC du 16 février 2021 et détermination de l'attribution de compensation 2021</b></p> <p>La Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) s'est réunie le 16 février 2021 et a approuvé le rapport relatif à l'harmonisation de la TEOM et à la modification des attributions de compensation.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour adopter le rapport de la CLETC mentionné, accepter la révision des attributions de compensation au titre de l'exercice 2021 et suivant telle qu'elle figure dans ledit rapport et fixer le montant de l'attribution de compensation 2021.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À LA MAJORITÉ</b></p> <p>→ <u>ABSTENTIONS</u> : M.ARONSSOHN, Mme BRABANT, M. DURQUETY, Mme GROSS, M. HARDEMAN</p>
18	<p><b>FINANCES</b></p> <p><b>Délibération n°2021-03-18 : Approbation du projet de rénovation et d'équipements des 3 bâtiments scolaires</b></p> <p>La commune prévoit d'entreprendre en 2021 divers travaux d'aménagement, de rénovation ou d'amélioration dans les trois groupes scolaires, et d'équiper ceux-ci pour l'ouverture de 5 classes supplémentaires pour la rentrée de septembre prochain.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour approuver le projet de rénovation et d'équipements des bâtiments scolaires, qui fera l'objet de demandes de subventions pour aider la commune à son financement.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
19	<p><b>POLE DES POLITIQUES ÉDUCATIVES</b></p> <p><b>Délibération n°2021-03-19 : Subvention de fonctionnement – Association Groupe International « Marcher à 4 pattes »</b></p> <p>Une subvention de fonctionnement est versée chaque année, en deux parties, à l'association groupe international « Marcher à 4 pattes », dans le cadre d'une convention de partenariat renouvelée en 2019, et sur la base de documents administratifs et financiers.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour autoriser exceptionnellement en mars 2021 le versement à l'association, en une seule fois, de la subvention au titre de l'année 2020, à hauteur de 75€, compte tenu des difficultés liées à la conjoncture de l'année 2020 qui ont retardé la production des documents attendus.</p> <p><u>Rapporteur</u> : Mme Catherine HUTS</p>

	<p>✂</p> <p>Mme GILSON ne prend pas part au vote</p> <p>✂</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
<b>20</b>	<p><b>POLE DES POLITIQUES ÉDUCATIVES</b></p> <p><b>Délibération n°2021-03-20 : CAF31- Convention d'objectifs et de financement – Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant – Période 2021-2024.</b></p> <p>La commune a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne (CAF31) une convention d'objectifs et de financement –Prestation de service unique des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), comportant depuis 2020 des bonus « mixité sociale » et « inclusion handicap » pour chacun des EAJE gérés par la Commune, et qui est arrivée à son terme.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour autoriser la signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de financement-Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant- PSU – Bonus « mixité sociale »-Bonus « inclusion handicap », pour la période 2021 à 2024.</p> <p><u>Rapporteur</u> : Mme Catherine HUTS</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
<b>21</b>	<p><b>POLE DES POLITIQUES ÉDUCATIVES</b></p> <p><b>Délibération n°2021-03-21 : CAF31-Convention annuelle d'aide au fonctionnement – Fonds « Publics et Territoires – Axe I - 2020305»</b></p> <p>La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) accompagne les gestionnaires de structures d'accueils de loisirs, notamment dans l'accueil d'enfants en situation de handicap et bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH), et pourrait verser à la commune une subvention de fonctionnement de 21 224 € compte tenu de l'accompagnement mis en place pour les enfants en situation de handicap accueillis au sein des structures communales de la petite enfance, de l'enfance à la jeunesse avec, entre autre, le recrutement d'Assistants de Vie de Loisirs (AVL).</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour autoriser la signature de la convention annuelle d'aide au fonctionnement Fonds Public et Territoire- Axe I-2020305 correspondante.</p> <p><u>Rapporteur</u> : Mme Catherine HUTS</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>

22	<p><b>POLE DES POLITIQUES ÉDUCATIVES</b></p> <p><b>Délibération n°2021-03-22 : CAF31- Adoption de la Convention « Vacances loisirs 2021 »</b></p> <p>La convention « Vacances loisirs » est un dispositif local d'action sociale qui soutient l'accès aux Accueils de Loisirs avec et Sans Hébergement des enfants issus de familles aux revenus modestes mis en œuvre par la CAF 31 pour une année civile, avec des réductions s'appliquant de manière progressive, sur la base de tranches de quotient familial, dès lors que les familles ont un quotient inférieur ou égal à 800 €.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour autoriser la signature de la convention « Vacances loisirs 2021 ».</p> <p><u>Rapporteur</u> : Mme Catherine HUTS</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
23	<p><b>POLE DES POLITIQUES ÉDUCATIVES</b></p> <p><b>Délibération n°2021-03-23 : Convention tripartite CLAS 2020/2021</b></p> <p>La Commune propose depuis plusieurs années sur son territoire le dispositif CLAS – Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - qui s'adresse aux enfants en primaire et au collège dans un objectif de lutte contre la déscolarisation par la mise en lien des partenaires éducatifs qui accompagnent ces publics.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour autoriser la signature des conventions tripartites correspondantes pour l'appel à projet CLAS 2020/2021 avec les établissements scolaires concernés et l'opérateur CLAS.</p> <p><u>Rapporteur</u> : Mme Catherine HUTS</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
24	<p><b>POLE DES POLITIQUES ÉDUCATIVES</b></p> <p><b>Délibération n°2021-03-24 : CAF31 - Avenant à la convention initiale « prestation de service enfance-jeunesse » –LAEP-Action diagnostic</b></p> <p>La Commune a signé en 2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne (CAF31) une convention d'objectifs et de financement –Prestation de service « contrat enfance jeunesse » (CEJ), qui a pour objectif de contribuer au maintien et à l'amélioration d'une offre d'accueil des enfants et jeunes, à travers notamment le financement par la CAF31 d'une prestation de service pour les actions menées.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour autoriser la signature d'un avenant à cette convention, afin d'intégrer dans les actions concernées par un financement de la CAF31 le Lieu Accueil Parent Enfant (LAEP) nouvellement créé ainsi que le diagnostic de territoire qui sera réalisé en 2021.</p> <p><u>Rapporteur</u> : Mme Catherine HUTS</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>

25	<p><b>CULTURE</b></p> <p><b>Délibération n°2021-03-25 : Convention de partenariat avec la Grainerie</b></p> <p>La Commune travaille depuis de nombreuses années en partenariat avec la Grainerie, avec l'opération chapiteau notamment puis, depuis l'ouverture de l'ARIA, avec l'accueil de compagnies en résidences et le conseil à la programmation.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour autoriser la signature de la convention avec la Grainerie contractualisant les échanges, afin d'en fixer les conditions.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Patrice BOYER</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
26	<p><b>DOMAINE ET PATRIMOINE</b></p> <p><b>Délibération n°2021-03-26 : Convention de mise à disposition d'ENEDIS d'une partie de la parcelle AR72 pour l'installation d'un poste de transformation électrique « Marchapsel ».</b></p> <p>Il est nécessaire de conclure avec ENEDIS une convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle AR72, dans le cadre de l'installation d'un poste de transformation électrique sur le secteur Barquil Ouest, pour améliorer le réseau électrique.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour autoriser la signature de ladite convention.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Bernard BONNET</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
27	<p><b>DOMAINE ET PATRIMOINE</b></p> <p><b>Délibération n°2021-03-27 : Rénovation du réseau d'éclairage public des 4 courts de tennis extérieurs</b></p> <p>À la demande de la Commune, le Syndicat d'Énergie Départemental de la Haute-Garonne a étudié la rénovation du réseau d'éclairage public des 4 courts de tennis extérieurs.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour approuver le projet présenté par le SDEGH et s'engager sur sa participation financière.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Bernard BONNET</p> <p style="text-align: center;">✍</p> <p style="text-align: center;"><i>M. DUBIN ne prend pas part au vote</i></p> <p style="text-align: center;">✍</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>

28	<p><b>DOMAINE ET PATRIMOINE</b></p> <p><b>Délibération n°2021-03-28 : Traitement de petits travaux urgents du SDEHG</b></p> <p>Le Syndicat Départemental d’Energie de la Haute-Garonne doit parfois intervenir sur l’éclairage public, pour des petits travaux urgents relevant du budget de fonctionnement.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour autoriser l’inscription au budget d’une enveloppe annuelle de 10 000 € maximum pendant toute la durée du mandat pour favoriser la réactivité sur ces petits travaux, avec une lettre d’engagement financier du maire pour chaque intervention et une information régulière de son utilisation ainsi qu’un bilan en fin de chaque année présentés au Conseil Municipal.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Bernard BONNET</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
29	<p><b>DOMAINE ET PATRIMOINE</b></p> <p><b>Délibération n°2021-03-29 : Acquisition des parcelles AM051, AM539, AN003, AN603, AN009, AO041, AV091 – Indivision de Malefette</b></p> <p>La commune a été saisie par l’indivision de Malefette, demandant si la commune souhaitait acquérir à l’amiable diverses parcelles dont l’indivision est propriétaire, et qui s’avèrent être sur des emplacements réservés destinés notamment à l’aménagement de liaison et sentier piétonniers ou de piste cyclable, et classées en zone Naturelle Stricte dans le cadre de la protection des paysages et de la diversité biologique.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour autoriser l’acquisition desdites parcelles pour un montant de 369 784 € HT, toutes indemnités comprises.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À LA MAJORITÉ</b></p> <p style="text-align: center;">→ <u>CONTRE</u> : M.ARONSSOHN</p>
30	<p><b>INTERCOMMUNALITE</b></p> <p><b>Délibération n°2021-03-30 : Avis sur le projet de Pacte de Gouvernance avec Toulouse Métropole</b></p> <p>Dans le cadre de l’article I de la loi relative à l’engagement dans la vie locale et à la proximité de l’action publique, dite « loi Engagement et Proximité » adoptée fin 2019, le Conseil de la Métropole a décidé en juillet dernier de la mise en place d’un pacte de gouvernance entre Toulouse Métropole et ses communes membres.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour donner un avis sur le projet de pacte de gouvernance présenté par Toulouse Métropole, visant notamment à préciser les modes de relations et les dispositifs de concertation, les compétences métropolitaines territorialisées, la mutualisation des services ou les relations avec les territoires périphériques.</p>



Rapporteur : M. Alain TOPPAN

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

→ ABSTENTIONS :

*M. ARONSSOHN, Mme BRABANT, Mme GROSS, M. HARDEMAN*

**LA SÉANCE EST LEVÉE A :** 20h00

Le Maire,

Alain TOPPAN



